

# Compte rendu du Conseil Municipal de Davayat 29 Mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le 29 mars à 19h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Fabre Jean-Louis, Maire.

**Date de Convocation** 22 mars 2023

**Présents** : Mmes AGOSTINHO Aurélie, DORIAT Cathy, LOUP Julie, Mrs BOURBONNAIS Jérôme, CHALAYER Richard, BUISSON Emmanuel CONDAT Christophe, DEMARS Cyril, GAMBIN Pascal, MORIN Antoine, Mr PIGNOL Marc, RUSSO Dominique

**Procurations** : TEYSSIER Marie à MORIN Antoine,

**Absent excusé** : CHARVOIN Christophe

**Désignation d'un secrétaire de séance** : LOUP Julie

Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2023

- Approuvé à l'unanimité

## **001 - Compte administratif 2023**

**Président de séance** : Monsieur MORIN Antoine

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du Compte Administratif 2022 qui donne les résultats suivants :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice	<b>313107.78</b>	<b>205170.08</b>
Dépenses de l'exercice	<b>249265.80</b>	<b>154001.52</b>
Résultat de l'exercice	<b>63841.98</b>	<b>51168.56</b>
Résultat antérieur	<b>26746.43</b>	<b>-47537.15</b>
Résultat de clôture	<b>90588.41</b>	<b>3631.43</b>

**Restes à réaliser** : Dépenses : 60 500.25

Recettes : 60 178.87

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2022.

## **002 - Compte de Gestion**

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le compte de gestion de l'année 2022 dressé par Mr Bruno FLATRES, comptable du Trésor Public, dont les écritures sont identiques à celles de la commune.

### 003 - Affectation du résultat

<b>POUR MÉMOIRE</b>	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	26746.43
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Résultat d'investissement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	-47537.15
<b>SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/22</b>	<b>51168.56</b>
• Rappel du solde d'exécution au 31/12/2021	-47 537.13
Solde d'exécution au 31/12/2022	<b>3631.43</b>
<b>RESTES A RÉALISER AU 31/12/22</b>	
• Dépenses d'investissement	60500.25
• Recettes d'investissement	60178.87
<b>SOLDE</b>	<b>-321.38</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/22</b>	<b>3310.05</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
• Rappel du solde d'exécution au 31/12/2022	63841.98
• Rappel du solde antérieur	26746.43
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>90588.41</b>

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

#### AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

• Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	<b>0</b>
• Affectation complémentaire « en réserves » : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	<b>0</b>
• Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P. ligne 002 :	<b>90588.41</b>

• Reste sur excédent d'investissement à reporter sur B.P. ligne 002 :	<b>3631.43</b>
---	----------------

### **004 - Vote des Taux**

Compte-tenu de la revalorisation des valeurs locatives cette année qui s'élève à 7.1 %, le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Le budget s'équilibre en tenant compte de cette proposition.

**Année 2023**

**Taux identique**

	Bases 2023	Taux	produits
<b>TH</b>	15 636	8,21	1 284
<b>FB</b>	443 400	37,78	167 517
<b>FNB</b>	12 100	62,12	7 517
	contribution		-22980
		<b>TOTAL</b>	<b>153 337</b>

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

### **005 - Vote du budget communal 2023**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif établi par la commission « finances ».

Le Conseil Municipal après délibération approuve à l'unanimité le budget primitif 2023, qui s'équilibre de la façon suivante :

**A la somme de 384 471.81 €uros pour la section de fonctionnement**

**A la somme de 144 698.30 €uros pour la section d'investissement (avec reprise des restes à réaliser)**

Le maire propose d'allouer les subventions ci-dessous aux associations

<b>Sub de fonct° aux associations</b>	<b>150,00 €</b>	<b>1500,00 €</b>	<b>1</b>
Ass Parents Elèves		200,00 €	
Amicale Laïque		200,00 €	
Ecole Chambaron		250,00 €	
Coopérative scolaire	150,00 €	450,00 €	
Amicale SP St Bonnet		200,00 €	
Cynorhodon 135		200,00 €	

A l'unanimité les élus donnent leur accord.

### **006 - Personnel communal**

Monsieur le Maire expose au Conseil que Mme Mahe M.P, employée en qualité d'ATSEM à raison de 22 heures hebdomadaires fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Afin de pouvoir à son remplacement, Monsieur le Maire propose le recrutement par voie de mutation d'un adjoint technique titulaire ayant le CAP « petite enfance ».

Le nombre d'heures effectué actuellement étant supérieur au nombre d'heures payées, un ajustement de 2 h par semaine sur le temps annualisé est nécessaire.

Il propose :

- de porter le nombre d'heures hebdomadaires à 24 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- De supprimer le poste d'ATSEM,
- De créer le poste d'agent technique à raison de 24h par semaine annualisé.

Le Conseil Municipal après délibération fait sienne cette proposition. Il charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à ce recrutement et à saisir le Comité Technique Paritaire pour la modification d'horaire.

### **007 - Bilan RPI**

Monsieur le Maire explique que le bilan du RPI pour l'année 2022 fait ressortir le bilan suivant :

- Chambaron sur Morge doit 13 156.82 €

Compte-tenu de certaines interrogations sur le coût par élève de primaire sur la commune de Morge et Chambaron il est décidé de sursoir à la décision.

### **008 Adhésion au groupement de commandes du Syndicat Morge et Chambaron**

Pour réaliser des travaux sur le réseau d'assainissement, le président du Syndicat Morge et Chambaron a négocié des tarifs avec les entreprises de travaux publics.

Il propose aux communes d'adhérer à ce groupement.

A l'unanimité, les membres

### **009 - Encaissement de chèques**

Le maire informe les membres de l'assemblée qu'il convient d'encaisser 2 chèques :

- ENGIE 600.47 € et Weldom 96.26 €

### **Questions diverses**

- Inauguration de la place E. Leclanché : fixée le 29/04/2023 à 11H,
- Bulletin municipal : remerciement à C. Demars pour son travail ainsi qu'à la commission, prévoir la feuille Info de 2<sup>nd</sup> trimestre et en septembre le bulletin 2024.
- Soleildôme : Nous saurons en mai si un budget annexe doit être créer pour la revente de l'électricité.
- Soleil de la Viouze : Soleil de Queuille, le financement participatif de 100 000 € a été entièrement bouclé par les habitants de la communauté de communes.
- L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 20h10.